

PROCES-VERBAL de la réunion du Conseil Municipal
du 10 Janvier 2017
sous la présidence de M. Francis WOLF

Commune de MOMMENHEIM

Présents: M. Joseph AMMANN – Mme Stéphanie BAUER – M. Alain BIETH- Mme Béatrice GNAEDIG - Mme Simone HARTEK – Mme Elisabeth JAECK - Mme Aniko JUNG - M. Alain KEITH - M. Joseph KUHN – M. Gérard MITTELHAEUSER - M. Eric MULLER - Mme Marie-Louise MUNCHENBACH-KELLER – M. Maurice SCHERER - Mme Béatrice SCHNEIDER - Mme Sandra WILLMANN

Absents: M. Jean-Luc GWISS (avec procuration à Mme Marie-Louise MUNCHENBACH-KELLER) - Mme Caroline KIEFFER (avec procuration à Mme Béatrice SCHNEIDER) - M. Jeannot KLEIN (avec procuration à M. Eric MULLER)

M. le Maire ouvre la séance à 20h00 et salue les personnes présentes. Il en profite pour souhaiter une bonne et heureuse année aux membres du Conseil Municipal.

Aucune objection n'étant soulevée, l'ordre du jour est adopté comme suit :

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du PV de la séance du 13 Décembre 2016.
3. Situation du Club Canin de Mommenheim
4. Vente d'un terrain à la SANEF
5. Acquisition d'une parcelle
6. Communauté d'Agglomération de Haguenau
7. Divers.

1. Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L. 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DESIGNE** Mme Elisabeth JAECK, secrétaire de la présente séance assistée par M. Julien RIEHL.

La délibération est approuvée à l'unanimité

2. Approbation du PV de la séance du 13 décembre 2016

M. le Maire soumet au Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2016.

Aucune observation n'étant formulée, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le compte rendu de la réunion du 13 décembre 2016.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2016 à 17 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Mme Elisabeth JAECK et M. Gérard MITTELHAEUSER)

3. Situation du Club Canin de Mommenheim

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire détaille aux membres du Conseil Municipal la situation des dettes du Club Canin de Mommenheim auprès de la commune :

- 1000 € de condamnation auprès du Tribunal Administratif ont été réglés,
- sur les 1041,38 € concernant la consommation électrique de décembre 2015 à avril 2016, seuls 100 € ont été réglés,
- un montant de 724,67 € au titre de la consommation électrique pour la période de mai à novembre 2016 reste à payer.

Il est souligné que le Club Canin devra augmenter ses remboursements au-delà des 100 € mensuels afin d'honorer sa dette s'élevant ce jour à 1666,05 €.

M. WOLF explique que deux courriers ont été envoyés au Club Canin le 2 décembre 2016 et 2 janvier 2017, mais sont restés sans réponse pour le moment. Suite au changement de Président de l'association, M. le Maire souhaite en effet connaître la nouvelle constitution du Comité Directeur.

Les membres du Conseil Municipal s'accordent sur le fait qu'il convient de trouver un terrain d'entente avec la nouvelle direction du Club Canin tout en faisant preuve de fermeté.

4. Vente d'un terrain à la SANEF

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire explique aux membres du Conseil Municipal avoir été informé de la volonté de la SANEF de créer un bassin de traitement sur l'autoroute A4 afin de réguler et d'améliorer la qualité des rejets d'eaux pluviales dans les cours d'eau voisins, notamment le Rissbach. Pour ce faire, la SANEF sollicite la cession d'une portion de terrain de 4,20 ares appartenant à la commune de Mommenheim et située au lieu-dit « Straeng ».

La commune n'ayant pas d'utilité à ce terrain déjà inclus dans le périmètre des clôtures autoroutières et dans l'optique d'une meilleure protection des captages d'eau potable situés sur le ban de la Commune en cas d'accident impliquant un véhicule de transport de matières dangereuses, il est proposé de donner une suite favorable à la demande de la SANEF.

Il souligne que l'Association Foncière de Mommenheim a également donné, par délibération du 28 novembre 2016, un avis favorable à la cession d'un terrain lui appartenant afin de créer un bassin de traitement protégeant le Gebolsheimerbach.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la cession d'une portion de 4,20 ares détachée de la parcelle cadastrée section 38 n°1 au lieu-dit « Straeng » d'une contenance initiale de 11,04 ares, à la SANEF pour un montant de 320,00 €,
- **PRECISE** que les frais de notaire et d'arpentage sont à la charge de l'acheteur,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents afférents à la vente des terrains, notamment la promesse unilatérale de vente.

La délibération est approuvée à l'unanimité

5. Acquisition d'une parcelle

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'opportunité d'acquérir une portion d'un are maximum détachée d'une parcelle cadastrée section 33 n° 356 appartenant à M.

Dominique BERNHART de Ringeldorf afin de réaliser les travaux de réalisation de la piste cyclable reliant Mommenheim à Waltenheim-sur-Zorn. Il est proposé d'acquérir cette portion d'un are maximum à un prix forfaitaire de 300 €, hors frais de notaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'acquérir une portion d'1 are maximum de la parcelle cadastrées section 33 n°356 appartenant à M. Dominique BERNHART de Ringeldorf,
- **FIXE** le prix d'acquisition à 300 €, hors frais de notaire,
- **PRECISE** que les frais d'arpentage sont à la charge de la commune,
- **CHARGE** le Maire de la conclusion de l'acte devant Me BECHMANN, notaire à HOCHFELDEN.

La délibération est approuvée à l'unanimité

6. Communauté d'Agglomération de Haguenau

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire rappelle que la Commune de Mommenheim fait partie de la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH) depuis le 1^{er} janvier 2017 et précise que la séance d'installation du nouveau conseil de la CAH s'est tenue le 9 janvier 2017 à Schweighouse-sur-Moder.

A cette occasion, M. STURNI, Maire de Haguenau a été élu Président de la CAH. M. WOLF dévoile également les noms des 15 Vice-Présidents nouvellement élus.

M. le Maire précise quelles seront les priorités du premier semestre 2017 : il s'agit tout d'abord d'assurer la transition et de démarrer la gouvernance. Dans un second temps, il conviendra de travailler sur les compétences obligatoires et optionnelles de la CAH. Il rappelle que la pression fiscale n'augmentera pas sur les habitants du territoire, même si l'équilibre entre les taux communaux et communautaires sera probablement appelé à être revu. Il explique enfin avoir proposé à Mme Béatrice SCHNEIDER de siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées afin de représenter la commune de Mommenheim.

M. Eric MULLER souhaite savoir si la création de la CAH aura un impact positif ou négatif sur le projet de construction d'une nouvelle école à Mommenheim. M. WOLF lui répond qu'il est encore trop tôt pour le savoir mais que la prochaine réunion du 30 janvier permettrait peut-être d'en savoir plus.

M. Joseph KUHN s'interroge sur l'élection de M. STURNI à la tête de la CAH alors que ce dernier est déjà Député et Maire de la Ville de Haguenau. Cela ne fait-il pas trop de casquettes pour un seul homme, alors que le non-cumul des mandats doit s'appliquer en 2017 ? M. WOLF confirme qu'il devrait y avoir des changements à ce niveau à partir de l'été, mais que M. STURNI se posait comme leader naturel de la nouvelle collectivité.

Mme Béatrice SCHNEIDER profite de l'occasion pour féliciter M. Francis WOLF pour son élection en qualité de vice-Président de la CAH, soulignant à quel point il sera parfait pour défendre les intérêts de la Commune au sein de la nouvelle entité.

7. Divers

- ✓ Mme Elisabeth JAECK remercie les membres du Conseil Municipal pour leur implication dans la réussite de la Fête des Personnes Agées.
- ✓ Elle signale que le Bulletin Municipal 2016 est sorti et que sa distribution est prévue pour samedi le 14 janvier 2017.

- ✓ M. Maurice SCHERER explique que la mise en place du dispositif « Voisins Vigilants » est en cours et invite les membres du Conseil Municipal à s'inscrire en ligne sur la plateforme dédiée. Il précise qu'une réunion publique est programmée à ce sujet pour le 2 mars, date à confirmer.
- ✓ M. SCHERER rappelle que la réunion du bureau de l'OMS se tiendra le 18 janvier et une réunion de la commission sécurité le 25 janvier.
- ✓ Mme Marie-Louise MUNCHENBACH-KELLER souhaite savoir comment sera traitée la fonction « dépose minute » dans la rue des Prés lorsque le parking sauvage sera condamné par les travaux de la piste cyclable. M. WOLF lui répond que des panneaux seront mis en place pour autoriser l'arrêt et non plus le stationnement des véhicules.
- ✓ M. Alain KEITH fait suite au point n°4 de l'ordre du jour et propose d'évoquer avec la SANEF la gratuité de l'autoroute jusqu'à Saverne afin de désengorger les communes traversées par la RD 421.
- ✓ M. Eric MULLER propose de ne pas attendre l'extension du parking de la Gare pour débiter les travaux d'aménagement du carrefour de la route de Brumath et la rue Leclerc.
- ✓ Mme Béatrice GNAEDIG informe qu'il convient aux piétons d'être vigilants aux passages à niveau, le froid de ces derniers jours rendant le béton très glissant à ces endroits.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été débattus, M. Francis WOLF clôt la séance à 21h30.

Les présentes délibérations sont susceptibles d'être déférées à la censure du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de leur publication ou notification.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Francis WOLF.

